

MICROPROGRAMME DROIT ET TECHNOLOGIE

Les étudiants inscrits au microprogramme en droit et technologie peuvent s'inscrire à un maximum de six crédits de cours par trimestre et seront inscrits à temps partiel.

Exigences d'admission

Le processus d'inscription au microprogramme dépend de votre statut d'étudiant.

Étudiants admis et inscrit dans un programme d'études supérieures

Les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études supérieures doivent faire demande et être admis à leur programme d'études supérieures avant de s'inscrire à un microprogramme aux études supérieures.

Si vous êtes admis et inscrit dans un programme d'études supérieures et désirez y ajouter le microprogramme droit et technologie, communiquez avec le bureau des études supérieures (<https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/coordonnees/>) la faculté des sciences sociales scsgrad@uottawa.ca.

Étudiants libres

Les étudiants qui poursuivent un microprogramme aux études supérieures, sans être admis ou sans avoir l'intention de compléter un programme d'études supérieures, doivent obtenir l'approbation préalable de l'unité académique offrant le microprogramme aux études supérieures.

Les étudiants doivent satisfaire les critères d'admissibilité suivants :

- personnes ayant un baccalauréat en droit (LL.L., LL.B., J.D.) ou l'équivalent;
- étudiantes et étudiants inscrits à un programme de 2e et 3e cycle en droit dans une autre université;
- personnes inscrites à la formation postuniversitaire en droit.

Les étudiants qui veulent s'inscrire au microprogramme en droit et technologie doivent communiquer avec le bureau des études supérieures à scsgrad@uottawa.ca et soumettre les documents suivants :

- Une lettre de présentation (maximum de 200 mots) indiquant les raisons qui vous motivent à suivre ce cours à titre d'étudiant spécial;
- Un curriculum vitae à jour ;
- Relevés de notes (copie non officielle) pour tous les cours postsecondaires suivis;
- Un formulaire d'inscription (<https://llmphd.uottawa.ca/sites/llmphd.uottawa.ca/files/inscription.pdf>)

Exigences du programme

Les 6 crédits correspondent aux deux cours suivants :

DCL 7718	Droit des technologies	3 crédits
DCL 7719	Technologies pour le droit	3 crédits

Les étudiants inscrits au microprogramme en droit et technologie avec le statut d'étudiant spécial sont également assujettis aux dispositions régissant les cours auxquels ils sont inscrits tels que les préalables, les exigences d'assiduité, les travaux, les examens et les notes de passage. Tout échec sera inscrit au relevé de notes.